

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le 16 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Laurent GOUPIL, le Maire.

Étaient présents : Mr GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, Mr EPINEAU Jean-Luc, Mr CUREAU Gilbert, Mr CHANTEPIE Mickaël, Mr DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, Mr CHAMBRIER Thomas, Mr RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mr MIARD Marcel

Étaient absents excusés : Mme PILET Florence donne procuration à Mr GOUPIL Laurent
Mme CHEVEREAU Annette
Mme PECATTE Charlotte
Mr CHAMBRIER Thomas arrive à 21 h 05 après le vote sur la voirie

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation, d'affichage et de publication : 06 juillet 2015

Date d'affichage des décisions : 22 juillet 2015

Mme DEROUINEAU Christine a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015 :

Le compte-rendu du conseil du 29 juin 2015 a été adopté à l'unanimité des présents.

OBJET UNIQUE : TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental de la Sarthe d'un montant de 14 197 € pour une dépense minimum de 28 394 €HT.

Le Programme Voirie effectué par l'entreprise TP PIGEON s'élève à 21 964,25 € HT. Il y a donc un reliquat de 6 429,75 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'effectuer des travaux de Voirie au niveau de la Mairie en procédant au remplacement de bordure pour les adapter au « PMR » (programme d'accessibilité aux Personne à Mobilité Réduite) et de refaire le bitume de devant la mairie pour remédier au problème d'évacuation d'eau.

L'entreprise PIGEON TP a fait deux devis qui se présentent comme suit :

Désignation des travaux	Unité	DEVIS 1			DEVIS 2		
		Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Installation de chantier	F	1	250,00	250,00	1	250,00	250,00
Rabotage et/ou scarification enrobés existant	M ²	367	4,75	1 743,25	200	4,75	950,00
Piquage sur réseau existant	F	1	125,00	125,00			
Pose Tuyau PVC CR8 Diamètre 200	ML	3	75,50	226,50			
Création d'une bouche d'engouffrement avec fourniture et pose d'une grille fonte concave de 40 x 40	F	1	480,00	480,00			
Nivellement fond de forme, apport de GNT 0/20 et compactage	M ²	129	7,75	999,75			
Fourniture et pose de caniveau CC1 sur semelle béton épaisseur 15 cm	ML	31	37,40	1 159,40	31	37,40	1 159,40
Dépose bordures existantes, fourniture et pose de bordures T2 sur semelle béton épaisseur 15 cm	ML	6	38,50	231,00	6	38,50	231,00
Mise à la côte Tampon Diamètre 600 et Bouche à clé	F	1	185,00	185,00	1	185,00	185,00

Accès Mairie : fourniture et mise en œuvre d'un enrobé BB 0/10 ou 0/6 dosé à 120 kg/m ²	M ²	129	15,85	2 044,65	367	15,85	5 816,95
Voirie : Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé BB 0/10 dosé à 170 kg/m ² y compris couche d'accrochage	M ²	224	19,95	4 468,80			
TOTAL HT				11 913,35	TOTAL HT		8 592,35
TVA				2 382,67	TVA		1 718,47
TOTAL TTC				14 296,02	TOTAL TTC		10 310,82

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Luc EPINEAU, adjoint chargé de la Voirie, pour expliquer les deux devis suite à son entretien avec l'entreprise PIGEON TP.

Il a sollicité un second devis pour s'approcher de la prévision budgétaire. Il explique que l'espace devant la Mairie est plus bas que la voirie côté Rue G. Gougeon, et dans le premier devis, l'entreprise a pris en compte la contrainte de la rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nécessitant plus de rabotage sur l'emprise de voirie pour récupérer l'écoulement des eaux de pluie, contrainte qui n'est pas reprise dans le second devis.

Dans la seconde proposition, moins élevée, la grille d'engouffrement est supprimée, les eaux devraient s'écouler vers les 2 regards existants aux entrées de l'école et de la salle des fêtes et le rabotage serait moins profond, mais le revêtement serait plus épais sur l'espace devant la mairie. Cette option oblige de casser une partie bétonnée de la rampe P.M.R. sur environ un mètre, partie qui serait ensuite comblée d'enrobé, ainsi qu'une petite portion de la fosse à fleurs devant.

La commission voirie proposait de retenir la 2^o solution dans le doute de la qualité du fonds de sol. Fabrice confirme que le choix est difficile du fait que l'on ne connaît pas la qualité du sous-sol. Toutefois, l'entreprise est censée avoir pris en compte le passage des poids lourds sur cette portion de voie.

Michaël demande s'il serait être envisagé de faire un carottage pour vérifier ce point. Le coût pourrait être disproportionné eu rapport de l'éventuelle économie.

Monsieur le Maire précise que le devis le plus élevé passe dans le budget 2015, suite à la prospective effectuée par Christine DEROUINEAU, adjointe chargée des Finances.

Christine DEROUINEAU fait part du souci de la décennale de l'entreprise qui a réalisé la rampe si on touche à celle-ci et du côté esthétique si on la recouvre d'enrobé qui arrivera entre 2 poteaux. Il est à noter que cette rampe a été installée il y a peine un an. Elle demande également ce que devient le soupirail côté Agence Postale qui fait l'aération naturelle de la chaufferie, le sol étant rehaussé dans le second devis. Jean-Luc EPINEAU précise que l'ouverture sera en effet diminuée d'environ 2 à 3 cm.

Damien RICAUX demande si ces travaux sont vraiment nécessaires. Monsieur le Maire précise que cet espace est utilisé par les administrés, et notamment les élèves et leurs parents pour se rendre à l'école. On y constate régulièrement des flaques d'eau. Il est donc nécessaire de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux sur ce tronçon. D'autre-part, il rappelle qu'une enveloppe a été prévue pour des travaux de voirie depuis plusieurs années et que la commune perdrait le bénéfice d'une part de la subvention « d'Aide à la Voirie Communale » du Département à ce titre si elle n'effectue pas les travaux cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, retient le 1^{er} devis pour un montant de 11 913.35 € HT soit 14 296.02 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Compte rendu d'activité et informations diverses

Travaux : Il sera demandé à Olivier DEROUINEAU de vérifier les scellements des bordures posées devant la mairie.

Programme Voirie 2015 : L'entreprise PIGEON TP effectuera les travaux de finition du premier marché le mercredi 22 juillet.

Fleurissement St Michel de Chavaignes : Il est demandé qu'une personne du Conseil municipal participe au jury du fleurissement de St Michel le 31 juillet à 9 h 30.

Eglise des Loges : Monsieur le Maire fait un compte rendu de son rendez-vous avec Mr GAUTIER, architecte des Bâtiments de France, qui a eu lieu le 1^{er} juillet. L'architecte refuse que l'association reparte avec une équipe interne à l'association pour réaliser les derniers vitraux de l'Eglise des Loges. Si ce projet devait se poursuivre, il souhaite qu'il soit réalisé par des maîtres verriers ayant des références dans le bâti ancien.

Une information a été faite auprès de l'association suite à cette rencontre.

Commission Accessibilité/Ad'ap : La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet pour finaliser le dossier avec plans et confirmation des demandes de dérogations pour les deux églises et le point lecture.

Commission Voirie : La commission se réunira après la rentrée pour mener une réflexion sur la sécurisation du hameau des loges en accord avec les services de la DDT pour réaliser des dossiers de demande de subvention.

Commission Bâtiments : La Commission s'est réunie le Mercredi 15 juillet 2015 et a fait une visite du Foyer Ste Elisabeth (FSE). Gilbert CUREAU répond aux questions posées lors de la commission, dont il n'avait pas les réponses :

- Concernant la vente du FSE : deux propositions à 120 000 € avaient été formulées que le conseil municipal précédent avait rejetées, étant hors de l'enveloppe fixée.
- Les anciens bureaux de l'école : Une délibération fixe le tarif de vente, à savoir 25 € les petits et 35 € les grands.
- Il est rappelé que le salon de coiffure est ouvert à Coudrecieux le jeudi une fois par mois sur rendez-vous au 02 43 35 00 79. Les dates sont affichées à la porte du Foyer Saint Elisabeth.

Terrain de Foot : Jean-Luc EPINEAU demande que la commune intervienne auprès de l'Etoile sportive de limiter l'arrosage du terrain de sports.

Dates à retenir

Randonnée de Ferme en ferme à Volnay : le dimanche 23 août

Comice de Volnay : les 29 et 30 août

Vide Grenier inter-associations à Coudrecieux : le dimanche 6 septembre

Inter villages à Coudrecieux : le Dimanche 13 septembre

Prochain Conseil Municipal le Lundi 21 septembre à 20 h 30

Séance levée à 21 H 45

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, Laurent GOUPIL